

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 339

PDF erstellt am: **08.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

section de Sainte-Croix existe virtuellement, si elle n'a pas encore trouvé de présidente.

L'Association a fait, durant l'exercice écoulé, de nombreuses démarches, signé plusieurs pétitions pour que des femmes soient nommées là où elles peuvent rendre des services. Elle s'est heurtée à une fin de quasi non-recevoir, lorsqu'elle a demandé que des femmes soient désignées pour siéger dans les tribunaux d'enfants, dont la création est à l'étude. Elle a salué avec satisfaction l'élection de deux prudes-femmes à Nyon, six à Vevey et vingt à Lausanne, la nomination de M<sup>lle</sup> Reymond comme membre de la Commission scolaire de Vevey. Elle s'est vivement intéressée à la nouvelle loi scolaire vaudoise et surtout à l'article 62 concernant les institutrices mariées; elle a eu la satisfaction de voir ses démarches couronnées de succès par l'autorité législative.

A l'unanimité, les Sections représentées ont décidé de conserver à l'Association sa forme fédérative et le maintien des statuts de 1920.

Après un bref rapport de M<sup>me</sup> Descombaz (Vevey) sur l'Assemblée de Sion de l'Association suisse pour le suffrage féminin, on a entendu les rapports de la Section de Montreux, présentés par M<sup>me</sup> Cuendet; de Moudon, par M<sup>me</sup> Kautsch; de Nyon, par M<sup>me</sup> Louis Bonnard. Tous parlent des conférences organisées, du travail d'éducation fait, de la collecte pour la pétition, qui a été particulièrement fructueuse dans le district de Moudon. Une intéressante discussion a suivi, relative à la propagande par T. S. F., par disques, ou au moyen des assemblées annuelles.

Après le thé pris en commun, les participants ont entendu avec un vif intérêt un travail de M. Maurice Veillard (Lausanne) sur *la protection de la famille*, sur tout ce que font les pouvoirs publics et l'initiative privée pour améliorer le logement, les conditions hygiéniques de la famille; la Ligue contre la tuberculose, *Pro Familia*, les allocations familiales s'emploient activement à rendre la famille plus forte et plus saine. L'œuvre ne sera complète que le jour où la femme, la mère, pourront, grâce au bulletin de vote, contribuer à la législation, participer à l'élaboration des lois scolaires, sanitaires, et à tout ce qui concerne l'intérêt général. La famille a tout à gagner à être dirigée par une femme plus forte, plus consciente de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités.

S. B.

## Carnet de la Quinzaine

*N. D. L. R. — Au moment où toutes nos Associations féminines ou d'intérêt féminin en Suisse romande vont reprendre leur activité, nous tenons à insister tout spécialement auprès d'elles pour qu'elles n'oublient pas notre Carnet de la Quinzaine. Non pas que nous pensions qu'il puisse leur amener beaucoup de public nouveau aux réunions, Assemblées ou Cours qu'elles organisent, mais bien davantage parce que nous savons, par les expériences faites, qu'il constitue un précieux auxiliaire pour toutes celles qui ont la responsabilité de l'organisation de ces séances, et qui y trouvent souvent, dans les indications fournies par des groupements d'autres villes, d'utiles suggestions. Que l'on veuille donc bien, par l'envoi d'une simple carte postale, ou d'un programme imprimé, nous tenir au courant des activités féminines projetées à travers la Suisse romande — en ne perdant pas de vue non plus que notre journal ne paraît malheureusement que tous les quinze jours, et qu'un certain temps est nécessaire pour sa publication, ce qui nécessite l'envoi un peu longtemps d'avance de ces avis que nous serons toujours heureux de publier.*

**Jeu**di 16 octobre:

LAUSANNE: Ecole de Gardes-malades de la Source, Cours romand d'Hygiène sociale, organisé par le Cartel H.S.M. — 9 h. 30: Ouverture et introduction au cours, par le Dr H. Revilliod, de Genève. — 10 h. 15: Visite, avec explications, de l'exposition d'alimentation rationnelle. — 11 h. 15: *Contrôle des denrées alimentaires*, par le Dr Arragon, chimiste cantonal vaudois. — 14 h. *Diététique*, par le Dr Charles Pahud, (Lausanne). — 15 h.: *Pain, lait et dérivés*, par le Dr F. Messerli, chef du Service d'hygiène de la ville de Lausanne. — 17 h.: *Fruits et boissons*, par le Dr Ed. Ceresole. — L'après-midi sera coupée par le thé et une dégustation de cidre et vins sans alcool, lait pasteurisé, yoghourt, ice-cream offerts aux participants. — 20 h. 30: Maison du Peuple. Présentation du nouveau film *du lait*, introduit par le Dr Arthus, professeur de physiologie à l'Université de Lausanne.

**Vend**redi 17 octobre:

LAUSANNE: Ecole de Gardes-malades de la Source, II<sup>me</sup> Journée du Cours romand d'Hygiène sociale. — 9 h.: Ecole

de la Source. Introduction par M<sup>me</sup> le Dr Ch. Olivier: *L'esprit de la loi fédérale contre la tuberculose*. — 10 h.: *La déclaration obligatoire et la nécessité de la faire comprendre par l'infirmière-visiteuse au malade et à la famille* (art. 2 et 12 de la loi), par le Dr Dudan (Vevey). — 11 h. 15: *La désinfection* (art. 5 de la loi), par le Dr Gall-Valerio, professeur d'hygiène à l'Université de Lausanne (à son laboratoire). — 14 h. 30: *La participation de l'infirmière-visiteuse à la surveillance des écoles et des établissements pour enfants* (art. 6 de la loi), par le Dr Rilliet, médecin inspecteur-chef des écoles à Genève. — 15 h. 50: *L'application par les infirmières-visiteuses des mesures de prévoyance et d'assistance sociales; surveillance des enfants placés et menacés* (art. 7 et 10 de la loi), par M<sup>me</sup> le Dr Ch. Olivier. — 17 h.: Présentation d'un film *d'œuvres lausannoises de prophylaxie antituberculeuse enfantine*. — 18 h.: Clôture. — (L'après-midi sera coupée par le thé offert aux participants.)

### Ecole d'Etudes sociales pour femmes - Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver: 22 octobre - 19 mars

Culture féminine générale: Cours de sciences économiques, juridiques et sociales. — Préparation aux carrières d'activité sociale (Protection de l'enfance, surintendance d'usines, etc.), d'administration, d'établissements hospitaliers, d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires.

Des auditrices sont admises à tous les cours

Ecole de Laborantines (Auxiliaires de laboratoire)

sous la direction d'une Commission spéciale

Programme 60 ct. et renseignements par le secrétariat rue Ch.-Bonnet, 6.

### Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales

Téléph. 51-193 - Rue Tœpffer, 17 - GENÈVE

Cours ménagers par séances de 3 heures ou par séries de 10 et 20 leçons

CUISINE, COUPE ET CONFECTION, MODE ET LINGERIE - RACCOMMODAGE, REPASSAGE, BRODERIE, ETC.

Semestre d'hiver: 15 septembre - 25 mars

Le Foyer reçoit comme pensionnaires des étudiantes de l'Ecole, des élèves ménagères, et forme des gouvernantes de maison.

Avant d'acheter ou d'échanger une machine à écrire

essayer la **Triumph N° 10**

et la **Triumph portable**

Machine à écrire les chèques **SAFE-GUARD**



AGENCE GÉNÉRALE

**E. BERRAZ** Place des Bergues, 3 GENÈVE

Si toutes les maîtresses de maison avaient visité les installations des

**LAITRIES RÉUNIES**

toutes les femmes exigeraient les produits laitiers provenant des

**LAITRIES REUNIES**

HYGIÈNE - PROPRIÉTÉ - QUALITÉ

**MASSAGE**

**GYMNASTIQUE MÉDICALE**

**ÉLISABETH FAVRE**

Masseuse diplômée et autorisée

Se rend à domicile

Tél. 27.474

97, RUE DE LAUSANNE

GENÈVE